

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Divina Paste

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: 216/19/L-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0021305-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	22
5.1. Consignes d'utilisation	22
5.2. Mesures de gestion des risques	24
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	26
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	26
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	26
6. Autres informations	27

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

RACAN PASTE BR 25
OPALE PASTE BR 25
PASTE BR 25
ULTIMA PASTE BR 25
BRODI-KILL PASTA
RODI-BRO PASTA
DIVINA PASTE
Divina Paste

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation	216/19/L-000	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0021305-0000	
Date de l'autorisation	08/11/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	01/07/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	LODI SAS
Adresse du fabricant	Parc d'activités des 4 routes 35390 GRAND FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	Parc d'activités des 4 routes 35390 Grand Fougeray France
	Parc d'activités du Pays du Grand Fougeray Espace Nord 24 et 26 rue des Pionniers 35390 Grand Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	PELGAR
Adresse du fabricant	Unit 13, Newmann Lane Industrial Estate Alton GU34 2 QR Ampshire Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13, Newmann Lane Industrial Estate Alton GU34 2 QR Ampshire Royaume-Uni

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée -.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les poussières.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Éliminer le récipient dans le respect de la législation nationale (centre de recyclage).

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestique - Professionnels - Intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Mus musculus*
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 10 g espacé de 5 m (3m dans les zone hautement infestées)
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:
Souris :

Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres

Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum 3 kg.

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.
- Recharger les postes d'appâtages si besoin.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Rats - Professionnels -Intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 60 g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zone hautement infestées) Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Rats : Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Conditionnement minimum 3 kg

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500 g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

Recharger les postes d'appâtages si besoin.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et rats - Professionnels - Extérieur et autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: rats: 60 g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées) Souris 10g espacés de 5 m (espacés de 3m dans les zones hautement infestées)

Dilution (%): /
 Nombre et fréquence des applications:

Rats :

Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

Souris :

Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres

Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum 3 kg.

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;
- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;
- boites d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les stations d'appât doivent être contrôlées [pour les souris - au moins tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après] le début du traitement et au moins une fois par semaine ensuite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger les stations d'appât si nécessaire.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris domestiques et rats – utilisateur professionnel qualifié – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus

Nom commun: Rat noir
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

Intérieur

Intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
Description détaillée:
- Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
- Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: rats: 60 g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zone de forte infestation) Souris: 10 g espacés de 5m (espacés de 3m en cas de forte infestation)
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:

Rats :

Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

Souris :

Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres

Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum 3 kg.

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées

dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

--

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Souris domestique et rats - utilisateur professionnel qualifié - Extérieur et autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: Souris domestique Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Rats: 60 g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones à forte infestation) -Souris : 10 g espacés de 5 m (espacé de 3m dans les zone à forte infestation) Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: Rats : Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres Souris : Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum 3 kg.

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Rats - utilisateur professionnel qualifié - Zones ouvertes et déchetterie

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries. Souris uniquement dans les zones ouvertes.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. - Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 60g espacés de 10m (espacés de 5m dans les zones hautement infestées)

Dilution (%): /

Nombre et fréquence des applications:

Rats :

Forte infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Faible infestation : 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

Souris :

Forte infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 3 mètres

Faible infestation : 10 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel qualifié

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimum 3 kg.

Pâte de 10 g conditionnée dans un sachet individuel en papier de thé et dans des cartouches (50-500g) en polyéthylène (PE).

Les sachets sont ensuite conditionnés dans des:

- seaux en PE ou PP de: 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes en carton avec un film en PE de : 3kg, 3,5kg, 4kg, 4,5kg, 5 kg, 5,5 kg, 6 kg, 6,5 kg, 7 kg, 7,5 kg, 8 kg, 8,5 kg, 9 kg, 9,5 kg, 10 kg ;

- boîtes d'appât pré-remplies en PP, PS ou polychlorure de vinyle (PVC) emballées dans boîtes en carton avec un film en PE de 5 kg.

Cartouches en PE de 50 g, 100 g, 150 g, 200 g, 250 g, 260 g , 270 g, 280 g, 310 g, 500 g.

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites permettant de minimiser l'exposition des espèces non cibles.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Souris – grand public – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Mus musculus
Nom commun: Souris domestique
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - 10 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 à 5 mètres. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: - 10 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 3 à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum : 150 g Pâte conditionnée dans un sachet en papier de thé de 10g. Les sachets sont ensuite emballés dans des: - boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ; - boîtes en cartons avec un film en PE de : 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ; - boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 100, 110, 120, 130, 140 et 150 g ; - boîtes en métal de 20, 30,40, 50, 60, 70, 80, 90,100, 110 g, 120, 130, 140 et 150 g ; - sacs en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec fermeture zip : jusqu'à 150 g.

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.e.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Rats – grand public – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: - 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Dilution (%): /
Nombre et fréquence des applications:
- 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum : 150 g

Pâte conditionnée dans un sachet en papier de thé de 10g.

Les sachets sont ensuite emballés dans des:

- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ;

- boîtes en cartons avec un film en PE de : 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ;

- boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 100, 110, 120, 130, 140 et 150 g ;

- boîtes en métal de 20, 30,40, 50, 60, 70, 80, 90,100, 110 g, 120, 130, 140 et 150 g ;

- sacs en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec fermeture zip : jusqu'à 150 g.

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Rats – grand public – usage extérieur, autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: Rat brun Stade de développement: Adultes et juvéniles Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: Rat noir Stade de développement: Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autre Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: - 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres. Dilution (%): / Nombre et fréquence des applications: - 100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement maximum : 150 g

Pâte conditionnée dans un sachet en papier de thé de 10g.

Les sachets sont ensuite emballés dans des:

- boîtes d'appât pré-remplies en PVC, PP ou PS emballées dans des boîtes en carton de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ;

- boîtes en cartons avec un film en PE de : 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 100, 110 120, 130, 140 et 150.g ;

- boîtes ou seaux en plastique en PP ou PE de 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90 100, 110, 120, 130, 140 et 150 g ;

- boîtes en métal de 20, 30,40, 50, 60, 70, 80, 90,100, 110 g, 120, 130, 140 et 150 g ;

- sacs en PE/MET-PET/PET, PET/PE, PE, OPP ou PET/PE avec fermeture zip : jusqu'à 150 g.

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateur professionnel et professionnel qualifié:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation..

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être déplacé à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

Utilisateur professionnel qualifié uniquement:

- La fréquence des visites dans la zone traitée doit être laissée à la discrétion de l'exploitant, à la lumière de l'enquête réalisée au début du traitement. Cette fréquence devrait être conforme aux recommandations du code de bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Utilisateur professionnel uniquement:

- Envisager des mesures de contrôle préventif (par exemple bouchons, retirer autant que possible les aliments et les boissons

potentiels) afin d'améliorer l'ingestion de produits et de réduire la probabilité de réinvasion.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Ne pas détériorer les cartouches contenant l'appât.

Grand public:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateur professionnel et professionnel qualifié:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

Utilisateur professionnel qualifié uniquement:

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage.
- Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

Utilisateur professionnel uniquement:

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (au moins deux fois par semaine).
- Ne pas utiliser des appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
 - le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple «pour les professionnels seulement»).
 - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait éliminer les rongeurs dans les 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

Grand public:

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:
- le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
- En cas:
 - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
- Ne pas provoquer de vomissement.
- En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (Tél. 8002-5500)».
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.